



AURIZON

MINES AURIZON LTÉE



Bureau administratif

1010, 3e Avenue Est

C.P. 487, Val-d'Or (Québec) J9P 4P5

Tél.: (819) 874-4511 • Fax: (819) 874-3391

Projet minier aurifère Canadian Malartic

MRC La Vallée-de-l'Or

6211-08-005



Division Casa Berardi

C.P. 487, Val-d'Or (Québec) J9P 4P5

Tél.: (819) 339-5621

Fax: (819) 339-5294

Val d'Or, le 6 mars 2009

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet Canadian Malartic
Bureau des Audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Re : Audience publiques – projet Canadian Malartic

Madame la coordonnatrice,

Prochainement débiterons les audiences publiques pour le projet Canadian Malartic demandés par la Corporation Minière Osisko, la Ville de Malartic et le Groupe de consultation de la communauté, auprès de madame la Ministre Line Beauchamps du ministère du Développement Durable, de l'environnement et des Parcs.

Si vous permettez j'aimerais citer ici un extrait d'un rapport soumis à notre conseil d'administration.

«L'exploitation de nos ressources minières dans le futur nécessitera une plus grande responsabilité sociale de la part des compagnies. Elle devra naturellement respecter les objectifs traditionnels requis par les investisseurs, les institutions financières et les groupes d'assurance telle que l'atteinte des objectifs de production, la conformité avec les règles, procédures et politiques.

Cependant elle devra considérer les inquiétudes émergentes tel que la conformité environnementale, l'impact économique sur les communautés environnantes et le support à la force ouvrière.

La compagnie croit fortement que pour assurer la pérennité de ses activités minières et supporter sa croissance, toute décision devra, non seulement être en conformité avec les règles mais davantage avec les Principes de Développement Durable, intégrant les bénéfices de l'impact économique de la communauté, l'impact économique et l'impact social de ses employés et des communautés environnantes.

Afin d'optimiser ces impacts, le design des projets devra désormais être préparé considérant une vision au-delà de la simple ingénierie de détail.»

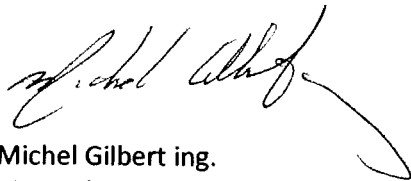
Afin de nous orienter en ce sens, le Ministère du Développement durable a adopté une série de principes visant à intégrer l'environnement économique, l'environnement physique et l'environnement social.

Il est plus qu'évident que la Corporation Minière Osisko s'est donné la mission d'intégrer ces principes dans son plan de développement. En avait-elle besoin pour assurer le démarrage. Sans doute. Mais bien au-delà, l'entreprise a su mettre en place de nouvelles balises pour l'industrie.

Je m'explique. L'entreprise aurait tout au plus promettre un plan d'action ancrés sur ces principes. Promettre que demain sera meilleur. L'entreprise est allé bien au-delà en agissant dès maintenant, démontrant que ces principes peuvent être appliqués à toutes les phases de développement, de l'exploration, au développement. L'ancrage est tel que nous ne pouvons que penser qu'elle continuera en ce sens.

L'entreprise a choisi de publiciser ses actions. Sans doute voulait-elle sensibiliser la communauté locale. Elle a réussi à faire bien davantage, semant le doute à ceux qui ne croyait pas que les principes de développement durable pouvaient être appliqués à l'industrie minière.

Je ne peux que souhaiter bonne chance à la Corporation Minière Osisko, qui devient de plus en plus au fil des ans un nouveau fleuron des valeurs que nous tenons à véhiculer comme société.



Michel Gilbert ing.
Vice président Mine Aurizon Ltée